République Française
Département : LOT
Arrondissement : Figeac
BELMONT BRETENOUX - Commune

***

Procès Verbal

***

Le jeudi 04 juin 2026 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni à la Mairie à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Philippe RODRIGUE.

Secrétaire de la séance : Monsieur Jean-Baptiste ROY

Présents : Philippe RODRIGUE, Jean-Luc SOULHOL, Sandrine BIROU, François LAROZA, Elodie VIDAL, Sonia BAPST, Jean-Baptiste ROY
Représentés : Sophie CARLUX représentée par Elodie VIDAL, Nathalie LACAYROUZE représentée par Jean-Luc SOULHOL
Absents et excusés : Stéphane MAZEYRIE, Nicolas BENNET

Ordre du jour

SUJETS à DELIBERATIONS :

1/ Désignation du secrétaire de séance
2/ Approbation du PV de la séance précédente
3/ CLECT : désignation des délégués *(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)*
4/ COMMISSIONS THEMATIQUES CAUVALDOR : désignation de représentants

SUJET DIVERS :

- Ancienne École : point à date sur état d'avancement du projet de réhabilitation
- Montage du chapiteau

Délibérations du Conseil Municipal

NOMINATION du secrétaire de séance (N° DE_038_2026)
Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.
Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15,

CONSIDÉRANT l'obligation faite au conseil municipal de nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
CONSIDÉRANT la proposition faite de procéder à cette nomination par un vote à main levée,
CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Baptiste ROY se présente comme secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité**,

- NOMME Monsieur Jean-Baptiste ROY comme secrétaire de séance.

Délibération : adoptée

APPROBATION du PROCES-VERBAL de la séance précédente (N° DE_039_2026)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des modifications ou remarques sont à apporter au procès-verbal de la précédente réunion, et de fait propose de voter l'approbation de ce dernier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15 et suivants,
Vu le procès-verbal de la séance en date du 8 avril 2026 transmis aux membres du Conseil Municipal,

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal,
à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal de la dernière séance qui s'est tenue le 5 mai 2026 tel qu'il a été présenté ;
- PREND ACTE qu'aucune observation ou modification n'a été formulée.

Délibération : adoptée

Désignation d'un titulaire : Philippe RODRIGUE
Après l'incertitude sur la possibilité de nommer un suppléant, il est clarifié qu'il faut uniquement désigner un représentant titulaire. Philippe RODRIGUE est proposé comme titulaire.

Désignation représentant de la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la communauté de Communes CAUVALDOR. (N° DE_036_2026)

Monsieur le Maire expose que le rôle de cette CLECT a pour principale mission d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité

(communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPG/2018/16 en date du 27 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR), conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu, la délibération de la Communauté de Communes CAUVALDOR n° CC-2026-101, en date du 18 mai 2026 arrêtant la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées comme suit : **un représentant par commune**.

Considérant qu'au vu de la population DGF 2026 de notre commune qui compte 419 habitants, le Conseil Municipal doit désigner ce membre pour siéger à la C.L.E.C.T. de la Communauté de communes CAUVALDOR,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

Vu la candidature de Monsieur Philippe RODRIGUE-maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DÉSIGNE : Mr Philippe RODRIGUE pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
- DIT qu'au vu de cette désignation, le Président de la Communauté de communes prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Lecture faite de la communication de CAUVALDOR par Mr le maire Ph. RODRIGUE.
La commune a droit à 3 commissions sur les7 existantes.
JL SOULHOL fait un résumé de la réunion du 18 mai dernier.
1 seul titulaire peut prendre part aux votes, mais globalement tout le monde peut assister aux réunions des commissions – selon les informations reçues de Cauvaldor (qui seront à clarifier).

Les 3 commissions à retenir, selon Mr le maire qui a pris contact avec CAUVALDOR seraient :

- *Commission des finances*
- *Commission santé*
- *Commission voirie*

Ceci entraîne une discussion en tour de la table, notamment sur la commission urbanisme qui comprend également la planification/transition écologique/politique du logement et de l'habitat… Mr le maire ne voit pas l'intérêt car le PLUiH est acté.

Après débat, chacun s'accorde à dire que pour le bien de la commune, il faut statuer sur les 3 commissions essentielles. Tout le monde étant d'accord pour les commissions finances et voirie.

Sport : non
Santé : non
Culture : non
Développement économique : non
Urbanisme : OK pour le 3ème choix restant.

Le choix final des 3 commissions retenues est le suivant :
Finances/Voirie/Urbanisme.

A noter que les réunions ont lieu principalement sur Vayrac à 18h.
*DESIGNATION du référent (**+choix fait de désigner un suppléant en cas d'absence** du référent ; et après prise de contact avec Cauvaldor qui approuve)*
Commission des finances
- *Titulaire : Jean-Luc SOUHLOL*
- *(Suppléant : Sandrine BIROU)*

Commission urbanisme
- *Titulaire : Sonia BAPST*
- *(Suppléante : Elodie VIDAL)*

Commission voirie
- *Titulaire : Jean Baptiste ROY*
- *(Suppléant : Philippe RODRIGUE)*

Désignation des référents de la commune au sein des Commissions Thématiques de CAUVALDOR (N° DE_037_2026)

Monsieur le Maire expose la commune peut poser sa candidature afin d'être représentée au sein des commissions thématiques de CAUVALDOR.

Il rappelle que le nombre de commissions a été réduit à 7 avec l'objectif d'en faire une véritable instance de travail : et que le nombre de commissions auxquelles les communes peuvent participer dépend de leur nombre d'habitants.

En l'occurrence, BELMONT-BRETENOUX se situant dans la tranche « ente 350 et 1000 habitants », elle peut prétendre à 3 commissions.

La composition des commissions sera présentée au conseil communautaire du 22 juin 2026. Aussi, CAUVALDOR demande à la commune de répondre sur ce sujet avant le 10 juin 2026.

Bien qu'aucune délibération ne soit exigée (caractère non obligatoire), le conseil municipal s'accorde sur le tableau fourni par CAUVALDOR afin qu'il soit rempli selon les critères attendus et transmis à qui de droit.

Vu, l'email du 22 mai 2026 émanant du secrétariat du président de CAUVALDOR joignant le tableau à compléter pour désigner les élus référents au sein de notre

commune,

Considérant qu'au vu de la population qui compte 427 habitants, le Conseil Municipal doit désigner 3 élus référents - 1 par commission retenue -

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de compléter la liste par 3 référents suppléants pour pallier aux potentielles absences/indisponibilités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- CHOISIT parmi les 7 commissions proposées, de retenir les 3 suivantes – par ordre de priorité : Commission des FINANCES, Commission URBANISME, Commission VOIRIE ;
- DESIGNE pour chacune de ces 3 commissions les élus suivants :
  Commission des finances
  - Titulaire : Jean-Luc SOUHLOL
  - Suppléant : Sandrine BIROU

  Commission urbanisme
  - Titulaire : Sonia BAPST
  - Suppléante : Elodie VIDAL

  Commission voirie
  - Titulaire : Jean Baptiste ROY
  - Suppléant : Philippe RODRIGUE

- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre le tableau au président de CAUVALDOR avant le 10 juin date limite.

Délibération : adoptée

Affaires diverses

- *ANCIENNE ECOLE : visite à la sous-préfète par Philippe RODRIGUE et Jean-Luc SOULHOL fin février 26. A la suite de quoi le permis de construire a été demandé. Une demande a été faite aussi à la DETR, plafonnée à 500k€ si demandée sur la totalité du projet. Ou bien répartition de la DETR sur 3 ans selon les 3 phases suivantes :*
  - *1. Toiture mise en état + 2 logements*
  - *2. Partie basse du bâtiment principal*
  - *3. Extension*

L'Etat demande un devis détaillé sur la totalité pour prendre une décision sur la DETR. Courrier envoyé mardi à la préfecture en attente de réponse. Si devis de la part du maître d'œuvre = facturation supplémentaire, sans certitude d'obtenir la subvention DETR.

Le maire s'engage à appeler toutes ses relations afin d'amener ce projet à bien (sénateur, député, présidents de région et de département).

Les membres du conseil soulignent qu'il leur semble très important d'obtenir en amont un écrit officiel de la DETR -répartie sur 3 ans- lorsque la subvention sera accordée ; ceci leur permettrait de décider de la globalité des travaux ou pas.

- *CHAPITEAU : montage fixé au 27 juin 26. Toute aide est la bienvenue. Demande sera faite à Belmont-Loisirs et association de Chasse. Une publication sera faite sur Panneau Pocket.*

- *REPAS des AINES : décalé à fin septembre (plutôt que juin, et vis-à-vis des températures élevées)*

- *POT de PRESENTATION des élus : programmée au vendredi soir 3 juillet (invitation à prévoir, et communication)*

- *Discussion sur la réunion publique qui a eu lieu hier mercredi 3 juin . Elodie Vidal informe de la présence de représentants de la commune voisine Saint Laurent les Tours. Il s'agissait d'informations communiquées sur les travaux d'enfouissement sur le secteur de GRANVAL.*

- *Bien-être animal sur la commune : Nathalie LACAYROUZE a fait connaître son souhait, par voie de mail à l'ensemble du conseil, de s'investir pour la cause animale et représenter la commune sur le sujet. Chacun approuve. Nathalie Lacayrouze aura contact prochainement avec l'association des Chats de Saint-Céré.*

- *Adresses emails pour les conseillers municipaux : les démarches se poursuivent et une solution gratuite est envisagée. Visio programmée le mercredi 10 juin à 16h30 avec les prestataires de la suite territoriale.*

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h07.

Monsieur Philippe RODRIGUE
Président de séance

Monsieur Jean-Baptiste ROY
Secrétaire de séance